

## Séance du 23 juin 2016

L'an deux mil seize et le vingt-trois juin à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BARRIER Patrice.

Tous les membres en exercice sont présents, sauf M. ROYER Jean-Marc  
Monsieur GA Thierry a donné pouvoir à Madame ROULLÉ Annie,  
Monsieur WATISSE Eric a donné pouvoir à Madame THOURAULT Sylvie,  
Madame MICHEL Rafaële a donné pouvoir à Madame DAUBENFELD Nicole,  
Monsieur CZUDAKIEWICZ Jean-Philippe a donné pouvoir à Monsieur BARRIER Patrice.

Madame DUCHESNE Madeleine a été nommée secrétaire.

**Date de convocation :** 13 juin 2016

Le compte-rendu de la séance du 19 mai 2016 est lu et approuvé.

### **I – Délibérations**

#### ➤ **N° 40/2016 Commission Urbanisme – Modification de la commission**

Le conseil municipal,

Vu la délibération n° 61/2014 du 15 mai 2014 créant la commission « Urbanisme »,

Vu la délibération n° 37/2016 du 19 mai 2016 constatant l'installation de Monsieur Clément LEFORT, conseiller municipal, en remplacement de Monsieur Thierry CHARTIER, démissionnaire,

Après en avoir délibéré, par dix-huit voix pour,

Modifie comme suit le tableau de la commission :

- LEFORT Clément : membre

#### ➤ **N° 41/2016 Commission Jeunesse et Sports et Vie Associative – Modification de la commission**

Le conseil municipal,

Vu la délibération n° 61/2014 du 15 mai 2014 créant la commission « Urbanisme »,

Vu la délibération n° 37/2016 du 19 mai 2016 constatant l'installation de Monsieur Clément LEFORT, conseiller municipal, en remplacement de Monsieur Thierry CHARTIER, démissionnaire,

Après en avoir délibéré, par dix-huit voix pour,

Modifie comme suit le tableau de la commission :

- LEFORT Clément : membre au lieu de membre hors conseil municipal

#### ➤ **N° 42/2016 Motion de soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de 2024**

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les Jeux Olympiques et Paralympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles la commune de Taissy est attachée ;

Considérant que la commune de Taissy a été classée commune la plus sportive de Champagne-Ardenne par le

comité régional olympique et sportif pour la 31<sup>ème</sup> olympiade (2012-2016),

Considérant que la ville de Paris est candidate à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 ;

Considérant, qu'au-delà de la Ville de Paris, cette candidature concerne l'ensemble du pays ;

Considérant que l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024 aura nécessairement des retombés positives sur la pratique sportive et les politiques conduites par la commune en ce domaine ;

Considérant que la commune de Taissy souhaite participer à la mobilisation autour de ce projet,

Après en avoir délibéré :

ARTICLE UNIQUE — Apporte son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

➤ **N° 43/2016 Compte-rendu du maire au conseil municipal des décisions prises par délégation en matière de droit de préemption urbain**

Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal des décisions suivantes prises en matière d'exercice du droit de préemption urbain qu'il tient de la délégation qui lui a été accordée par délibération n° 35/2014 du 10 avril 2014.

Le droit de préemption urbain n'a pas été exercé pour les déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

Date	N° Enregistrement	Réf. Cad.	Superficie	N° de voirie	Libellé de voirie	Montant	Décision
09-févr-16	20160001	AH155	1025	13	rue de l'Esterel	375 000.00	renonce
10-févr-16	20160002	AK84	257	26	rue des Maraichers	250 500.00	renonce
15-mars-16	20160003	AH23	1066	4	Place Frédéric Mistral	400 000.00	renonce
17-mars-16	20160004	AK193	234	1	rue de Sillery	343 000.00	renonce
06-avr-16	20160005	AI123	910	14	rue du Piqueux	308 000.00	renonce
15-avr-16	20160006	AM53	1102	9	rue de la Cuche	379 000.00	renonce
20-avr-16	20160007	AM110	2010	5	Allée Paul Bocquet	452 000.00	renonce
21-avr-16	20160008	AL398	186	28	rue des Ailettes	217 000.00	renonce
18-mai-16	20160009	AH190	802	29	rue Colbert	286 200.00	renonce
19-mai-16	20160010	AK130	760	7	rue Clairmarais	375 000.00	renonce
03-juin-16	20160011	AL150	313	1	Chemin des Sobinettes	224 000.00	renonce
07-juin-16	20160012	AI146	1010	5	rue des Petits Fossés	184 240.00	Renonce
08-juin-16	20160013	AK112	414	3	Cours des Moussets	178 000.00	Renonce
22-juin-16	20160014	AL419	294	8	Rue du Mont Gélus	168 500.00	Renonce
23-juin-16	20160015	AL440	14		Rue des Ailettes	10 000.00	Renonce
23-juin-16	20160016	AL260	168	5	Rue des Ailettes	196 000.00	Renonce

➤ **N° 44/2016 Allée des Termes – Déclassement du domaine public – Rapport du commissaire-enquêteur**

Par délibération n° 4/2016 du 21 janvier 2016, la commune a lancé une procédure de déclassement d'une partie du domaine public communal au carrefour de la rue des Saussaies et de l'allée des Termes pour une superficie de 1 019 m<sup>2</sup> en vue de la construction de 10 logements par le Foyer Rémois.

Une enquête publique préalable à ce déclassement a été effectuée du 30 mars 2016 au 15 avril 2016.

Le commissaire-enquêteur, M. ROUALET François, géomètre expert, a émis, dans ses conclusions du 28 mai 2016, un avis favorable avec une réserve sur le financement des logements et deux recommandations.

Il est donc désormais possible de constater le déclassement du domaine public et son reclassement dans le domaine privé de cette parcelle de 1 019 m<sup>2</sup> en vue de sa cession.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 4/2016 du 21 janvier 2016 lançant la procédure de déclassement du domaine public,

Vu le plan de division établi par la SCP Duyme – Vittenet – Renfer délimitant le terrain communal à déclasser,

Vu l'enquête publique de déclassement organisée du 30 mars au 15 avril 2016,

Vu l'avis favorable du commissaire-enquêteur dans son rapport et ses conclusions motivées du 28 mai 2016,

Considérant qu'il y a lieu de faire aboutir ce projet,

Par dix-huit voix pour,

- décide le nouveau classement dans le domaine privé communal,
- précise que les logements devraient être financés par 2 PLAI, 7 PLUS et 1 PLS ou 1 PLI,
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires et signer tous actes et pièces.

➤ **N° 45/2016 Mise en accessibilité des ERP – Fin de la procédure**

Par délibération n° 5/2016 du 21 janvier 2016, le conseil municipal a décidé de lancer une seconde consultation pour la mise en accessibilité des bâtiments communaux suite à la déclaration d'infructuosité de la première mise en concurrence.

Le programme des travaux regroupait, dans une tranche ferme, les sites de l'école maternelle, l'école élémentaire, les salles communales, la caisse des écoles, le centre de conférences et d'animation et la gendarmerie, dans une tranche conditionnelle, le tennis couvert et le stade de foot.

La publication a été faite sur le Matot Braine n° 7645 du 7 mars 2016, la mise en ligne le 1<sup>er</sup> mars 2016 sur le site xmarches.fr. La date limite de remise des offres était arrêtée au 31 mars 2016 à 12H00.

La commission d'examen des offres, réunie le 29 avril 2016, a dû, une nouvelle fois, déclarée infructueuse cette consultation. En effet, malgré 140 téléchargements du dossier de consultation, seules 14 offres étaient réceptionnées pour les 13 lots du cahier des charges réparties comme suit :

N° Lot	Désignation	Nbre d'offres
1	VRD Espaces Verts	1
2	Démolitions Gros Œuvre	2
3	Charpente Métallique Serrurerie	1
<b>4</b>	<b>Containers Maritimes</b>	<b>0</b>
<b>5</b>	<b>Couverture Bardage</b>	<b>0</b>
6	Menuiserie Extérieure Alu	1
7	Menuiseries Intérieures	1
8	Plâtrerie Sèche	1
9	Ascenseur	3
10	Plomberie Chauffage VMC	2
<b>11</b>	<b>Electricité</b>	<b>0</b>
<b>12</b>	<b>Revêtements de sols et murs</b>	<b>0</b>
13	Peintures	2

Seuls les lots 2 Démolition Gros Œuvre, 9 Ascenseur, 10 Plomberie et 13 Peintures ont au moins deux offres, mais certaines sont éloignées de l'estimation de l'avant-projet détaillé.

Le lot 5 Couverture bardage concerne la Gendarmerie, le CCA, le terrain de tennis et le stade de foot, le lot 11 Electricité et le lot 12 Revêtements Sols et Murs concernent la Caisse des Ecoles, la maternelle, les salles communales, la gendarmerie, le CCA, le terrain de tennis et le stade de foot, n'ont aucune offre.

Monsieur le Maire propose de suivre l'avis de la commission d'examen des offres et de procéder à une résiliation unilatérale des marchés d'assistant à maîtrise d'ouvrage, de maîtrise d'œuvre, de contrôle technique et de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu la Réglementation des Marchés Publics,

Vu la délibération n° 52/2015 du 15 octobre 2015 lançant une consultation pour la mise en conformité des ERP communaux,

Vu l'avis de la commission d'examen des offres du 8 janvier 2016,

Vu la délibération n° 5/2016 du 21 janvier 2016 lançant une seconde consultation pour la mise en accessibilité des ERP,

Vu l'avis de la commission d'examen des offres du 29 avril 2016,

Vu le marché notifié le 26 août 2011 à la société TCA, assistant à maîtrise d'ouvrage,

Vu le marché notifié le 4 septembre 2012 au Cabinet Patrick PLANCHON, architecte,

Vu le marché notifié le 16 février 2012 à DEKRA Inspection,

Vu le marché notifié le 16 février 2012 à APAVE,

Considérant qu'en cas de rupture de marchés, les entreprises concernées ont droit à une indemnité égale à 5% du montant HT des travaux non faits,

Par dix-huit voix pour,

Décide de mettre fin à la procédure de consultation de mise en accessibilité des ERP dans le cadre actuel, un nouveau diagnostic des bâtiments sera effectué pour tenir compte des évolutions réglementaires et redéfinir précisément les besoins de la commune,

Décide de notifier une décision de résiliation à effet au 1<sup>er</sup> juillet 2016 à :

Assistant à Maîtrise d'Ouvrage

TCA

1 bis, rue Maurice Hollande

51100 REIMS

Maîtrise d'œuvre

Cabinet Patrick PLANCHON

14 bis, rue Parmentier

51000 Châlons-en-Champagne

Contrôle technique

DEKRA Inspection

54, rue de Saint-Léonard

ZI Sud-Est

51686 REIMS CEDEX 2

Coordination en matière de sécurité et de protection de la santé

APAVE

5, rue Clément Ader

BP 132

51685 REIMS CEDEX 2

Fixe, comme suit, le montant des indemnités à verser (détail dans le tableau joint) :

	<b>Indemnités de résiliation 5% du solde HT</b>	<b>Indemnités de résiliation 5% du solde TTC</b>
DEKRA	251,33	301,60
APAVE	87,00	104,40
TCA	280,00	336,00
PLANCHON	501,98	602,37

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document administratif et financier et toute pièce annexe nécessaire à la clôture de cette opération.

➤ **N° 46/2016 Mise en accessibilité des ERP – Cabinet Planchon – Marché complémentaire**

Pour respecter la procédure administrative liée à la mise en accessibilité des ERP, il a été nécessaire de rédiger des AD'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée) obligatoire pour tous les propriétaires ou exploitants d'établissements recevant du public (ERP) qui ne respecteraient pas leurs obligations d'accessibilité au 31 décembre 2014 et des notices de sécurité (non existantes à ce jour), sur la base des remarques des services préventionnistes des pompiers pour mettre en conformité les dossiers administratifs de demande d'autorisation.

Ces deux missions ont été confiées au cabinet Planchon.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Vu la Réglementation des Marchés Publics et, notamment, les articles 139 et 140 du décret n° 2016-360 relatif à la modification des marchés publics,

Vu le marché de maîtrise d'œuvre passé avec le cabinet PLANCHON le 4 septembre 2012 pour un montant de 29 100 € HT et l'avenant n° 1 le 22 mars 2014 pour un montant de 4 365 € HT,

Vu l'avis de la commission d'examen des offres du 29 avril 2016,

Considérant les deux missions décrites ci-dessus pour mettre en conformité les différentes demandes d'autorisation,

Considérant que ces missions ne peuvent être techniquement séparées du marché principal,

Par dix-huit voix pour,

Autorise Monsieur le Maire à signer avec le cabinet PLANCHON un marché complémentaire pour la maîtrise d'œuvre d'un montant de 7 350,00 € HT, 8 820,00 € TTC.

➤ **N° 47/2016 Plan Local d'Urbanisme - Modification**

Monsieur le Maire expose aux membres présents que certains secteurs de la commune sont classés en réserve foncière, mais, qu'actuellement, les règles d'urbanisme appliquées ne permettent aucune évolution.

Pour permettre l'accueil de nouveaux logements et compenser la perte de dotation liée à la baisse démographique de la commune, il propose d'acter la volonté de la commune à procéder à une modification du document d'urbanisme pour ouvrir certains secteurs à l'urbanisation après une étude de densification et désigner l'Agence d'Urbanisme comme prestataire.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, par dix-huit voix pour,

acte la volonté de la commune à procéder à une modification du document d'urbanisme pour ouvrir certains secteurs à l'urbanisation après une étude de densification et désigne l'Agence d'Urbanisme comme prestataire.

### ➤ N° 48/2016 Réhabilitation de la conduite AEP de Couraux à Fléchambault

Par courrier du 6 juin 2016, le conseil régional d'Alsace Champagne-Ardenne Lorraine informe la commune que Reims Métropole a déposé une demande d'autorisation de travaux pour la réhabilitation de la conduite AEP de Couraux à Fléchambault car cette canalisation traverse la Réserve Naturelle Régionale des Trous de Leu située sur la commune de Taissy.

Le conseil municipal doit rendre un avis dans les deux mois, à défaut, il sera réputé favorable.

Le conseil municipal,

Considérant la nécessité de réaliser la réfection de cette canalisation,

Emet un avis favorable sous réserve du respect des recommandations émises par le conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne.

## II – Reims Métropole

Reims Métropole a approuvé son Programme Local de l'Habitat 2012-2017 et une évaluation à mi-parcours a été présentée au conseil communautaire, dont il ressort, entre autre, le besoin de poursuivre le rééquilibrage de logement social sur l'ensemble du territoire, dans lequel s'inscrit parfaitement le projet de l'allée des Termes.

L'Office de Tourisme de l'agglomération de Reims est classé en catégorie II. L'objectif est d'obtenir, dès 2017, le classement en catégorie I qui modifiera son périmètre d'intervention.

Reims Métropole s'est portée candidate à l'appel à projets « Villes Respirables en 5 ans ». Ce projet s'articule autour du Plan de Déplacements Urbains en cours de révision, le plan d'aménagement de la Ville de Reims, des aménagements du centre urbain de Reims, de la plateforme de la rénovation énergétique, du plan d'aménagement de la coulée verte. Pour ce faire, Reims Métropole soutient l'action de l'ATMO, association pour la surveillance de la qualité de l'air.

Reims Métropole a arrêté son projet de révision de son plan de déplacements urbains.

## III – Commissions

Par ailleurs, le conseil municipal est informé des points suivants :

### Conseil Municipal Enfants

- Visite du corps de sapeurs-pompiers volontaires de Taissy
- Bilan de l'activité du CME avec l'engagement des enfants et des parents
- En octobre, organisation de la bourse aux jouets et à la puériculture

### Jeunesse et Sports

- Point sur l'année écoulée avec l'utilisation de la nouvelle salle
- Etablissement du planning 2016/2017
- Impacts des incivilités liées à certaines locations de la salle de conférences et d'animations
- Informations sur le déplacement des enfants du club de foot en période hivernale vers des terrains extérieurs

### Caisse des Ecoles

- Vote des nouveaux tarifs (ajustement par arrondis)
- Maintien de la participation des TAP à 50 €/an/enfant

### Enfance Education

- Mise en place de 4 critères pour l'émission d'un avis favorable aux demandes de dérogation : acteurs économiques, fratrie, grands-parents et nourrices.

### Conseil Ecole Élémentaire

- Remerciements pour la mise en place des tableaux blancs interactifs et de la classe mobile
- Remarques sur le fonctionnement du « dépose-minute » et le terme utilisé « drive »
- Rappel de l'interdiction de l'utilisation des bouteilles de gaz à l'intérieur du CCA

Conseil Ecole Maternelle

- Interrogation sur le recrutement de la 4° ATSEM et de sa quotité horaire dans le cadre de l'ouverture de la 4° classe

Urbanisme

- Retour sur l'avis du commissaire-enquêteur sur le déclassement du domaine public allée des Termes
- Positionnement de Plurial-Novilia sur différentes parcelles
- Réflexion sur la modification du Plan Local d'Urbanisme pour l'ouverture à l'urbanisation de certains secteurs

**IV – Questions diverses**

Il est rappelé l'invitation de l'ensemble des conseillers municipaux des 144 communes samedi 2 juillet au Centre des Congrès de Reims dans le cadre de la création de la communauté urbaine au 1 janvier 2017.

Les prochaines consultations électorales auront lieu :

- Les 23 avril et 7 mai pour les élections présidentielles avec la fermeture des bureaux de vote à 19H
- Les 11 et 18 juin pour les élections législatives

Devant la diminution des tranches horaires d'ouverture du bureau de poste, une rencontre a été organisée avec les représentants de la Poste et la mairie de Verzenay pour connaître les modalités de fonctionnement d'une agence postale communale.

Pour éviter la perte d'un service à la population, la mise en place d'une agence postale avec compensation financière pourrait être une solution pour la commune. Deux solutions sont envisageables pour Taissy, soit la conservation du local du bureau de poste pour l'aménagement de l'agence, soit son intégration dans les locaux de la mairie ; à voir l'organisation au niveau matériel et personnel.

**Prochaines réunions de conseil :**

**Le 22 septembre**

**Le 13 octobre**

**Le 24 novembre**

**Le mardi 13 décembre**

**Et, éventuellement, le 7 juillet à 18H30**

BARRIER Patrice	THOURAULT Sylvie	GA Thierry
TIAFFAY Patrice	WATISSE Eric	ROULLÉ Annie
DUCHESNE Madeleine	CZUDAKIEWICZ Jean-Philippe	DESCHAMPS Isabelle
PETITJEAN Katya	HALLIER Vincent	BARRÈRE Céline
DA SILVA Karine	LEFORT Clément	DAUBENFELD Nicole
ROYER Jean-Marc	TESTARD Claire	MICHEL Rafaële
VIELLARD Vincent		